

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2017

Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 12
Nbre de votants : 15

Date de convocation : 26/10/2017
Date d'affichage : 07/11/2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le TROIS du mois de NOVEMBRE à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, maire de la commune.

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T., Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes LEMAIRE Yves – PINSSON Marie-Christine - PUILLE Jean-Philippe – GRELIN Jean - BAILLON Michel - CARLIER Francis – DEWIDHEM Yvon – DOMALAIN Ghislaine – FRANÇOIS Emilie – GEORGE Jacky - HUCHER Vincent - SNOECK Eric

Représentés : M. BEVALOT Benjamin par M. LEMAIRE Yves

Mme CHAUMETTE Catherine par Mme PINSSON Marie-Christine

M. COLLÉ Philippe par M. GRELIN Jean

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 6 octobre 2017 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

Visite et décision à prendre pour le logement communal

Le Conseil municipal, après la visite du logement communal du 58 rue de Flandres étant vacant, décide de libérer la pièce du rez-de-chaussée en vue de la mise en place de la cantine et d'aménager une cuisine à l'étage pour permettre la mise en location.

Compte-rendu de la visite de Madame la Présidente du Conseil Départemental (avancement du projet de construction d'une école de 3 classes avec annexes pédagogiques, réhabilitation d'un accueil périscolaire, construction d'une maison médicale et d'une mairie)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental, en présence de plusieurs élus, s'est présenté en mairie le jeudi 26 octobre 2017 pour la présentation du projet de construction « d'une école de 3 classes avec annexes pédagogiques, réhabilitation d'un accueil périscolaire, construction d'une maison médicale et d'une mairie. Le coût estimé s'élève à 2.136.550€ hors taxe. Dans le cadre de son plan d'aide aux communes, le Conseil départemental soutient la commune et participera au financement du projet à hauteur de 32,04%. Monsieur le Maire précise que ce projet sera financé en partie sur les fonds propres de la commune et par le biais de subventions du Département, de la Région, de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales et d'un emprunt.

Délibération n° 32/11/2017 – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un Club-House

Vu la nouvelle organisation de la Fédération Française de Football dans les Hauts-de-France, Monsieur le Maire demande d'abroger la délibération prise le 6 mai 2017 relative à une demande de subvention pour la création d'un Club-House.

.../...

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il est nécessaire de demander une subvention « au titre du fonds d'aide au football amateur » à hauteur de 50% du montant hors taxe pour la création d'un Club-House. La Commune pourra poursuivre les travaux d'amélioration des locaux communaux situés Rue d'Ourcamps (terrain de football) à CONCHY-LES-POTS suivant différents devis présentés qui correspondent à 19.060€ hors taxe.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal abrogent la délibération du 6 mai 2017 relative à une demande de subvention pour la création d'un Club-House.**
- **L'Assemblée délibérante sollicite, à l'unanimité, une participation financière auprès de la Fédération Française de Football « au titre du fonds d'aide au football amateur » à hauteur de 50% sur le montant hors taxe dans le cadre de l'amélioration des locaux communaux situés Rue d'Ourcamps (terrain de football) » pour la création d'un Club-House.**

Délibération n° 33/11/2017 - Remboursement des traitements de Madame QUILLET Nathalie – adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un chèque d'un montant de 3.473€79 a été remis par les assurances MALAKOFF MÉDÉRIC (QUATREM) de PARIS correspondant au congé de grave maladie de Madame QUILLET Nathalie – adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe faisant fonction de secrétaire de mairie - pour la période du 30 mars au 28 août 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent le chèque de MALAKOFF MÉDÉRIC (QUATREM) de PARIS d'un montant de 3.473€79 correspondant au congé de grave maladie de Madame QUILLET Nathalie pour la période du 30 mars au 28 août 2017.

Délibération n° 34/11/2017 - Remboursement des traitements de Monsieur FOYART Joël – adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (congé de longue maladie)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un chèque d'un montant de 2.013€90 a été remis par les assurances MALAKOFF MÉDÉRIC (QUATREM) de PARIS correspondant au congé de longue maladie de Monsieur FOYART Joël – adjoint technique territorial de 1^{ère} classe du 1^{er} au 31 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le chèque de MALAKOFF MÉDÉRIC (QUATREM) de PARIS d'un montant de 2.013€90 correspondant au congé de longue maladie de Monsieur FOYART Joël – adjoint technique territorial de 1^{ère} classe du 1^{er} au 31 octobre 2017.

Questions diverses :

- Néant

La séance est levée à 22h13.